

C'est parti à Alger!

Des conventions inter-entreprises pour la consommation des produits nationaux

Des entreprises du secteur de l'hydraulique ont signé, dimanche à Alger, des conventions avec des entreprises nationales de produits électroménagers et électroniques, dans le cadre de la campagne de la promotion de la production nationale "Consommons algérien".

Ces conventions ont été signées entre six (6) entreprises du secteur de l'hydraulique et trois (3) producteurs nationaux d'électroménager et d'électronique qui sont, en l'occurrence, l'ENIEM (électroménager) et

l'ENIE (électronique), qui relèvent du nouveau groupe public Equipements électriques, électrodomestiques et électroniques "Elec El Djazair", ainsi que le groupe privé Condor.

En vertu de ces conventions, les salariés de la société des eaux et de l'assainissement d'Alger (Seaal), de l'office national d'assainissement (Ona), de l'agence nationale des barrages et transfert (Anbt), de l'office national de l'irrigation et du drainage (Onid), du groupe public de l'hydraulique et du groupe Cosider, pour-

ront acheter les produits électroménagers et électroniques fabriqués par les trois entreprises algériennes concernées, et ce, à des prix préférentiels avec facilitations de paiement sans aucun taux d'intérêt.

A l'issue de la cérémonie de la signature, qui a eu lieu au siège de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), le secrétaire général de la centrale syndicale, Abdelmadjid Sidi Saïd, a indiqué que cette opération concernera quelque 115.000 salariés du secteur de l'hydraulique et devrait permettre de créer

entre 1.000 et 2.000 emplois.

Pour le P-dg du groupe "Elec El Djazair", Djawad Abdelkader Kadar, "c'est une initiative louable puisqu'elle vise la promotion de la production nationale qui est soumise à plusieurs contraintes dont notamment la concurrence déloyale des produits importés".

Il a, par ailleurs, préconisé d'introduire de nouvelles dispositions réglementaires en matière de régulation du marché en ce qui concerne la concurrence, la compétitivité et la qualité.

Le crédit à la consommation officiellement relancé

30% du revenu mensuel pour éviter le surendettement

■ Un consommateur peut acheter un bien ou un service grâce à cette forme de prêt bancaire, sans verser l'intégralité de la somme qu'il pourra payer progressivement. Dans l'optique de prévenir contre les risques de surendettement des ménages, le montant mensuel global alloué au remboursement du crédit «ne peut en aucun cas excéder 30% des revenus mensuels nets régulièrement perçus».



Par Meriem Benchaouia

Au frigo ces dernières années, le crédit à la consommation est officiellement de retour. Ce qui devrait mettre du baume au cœur et combler de nombreux foyers. Les conditions et les modalités d'offres ont été fixées par un décret exécutif, publié avant-hier au *Journal officiel*, marquant ainsi le retour tant attendu de ce dispositif qui est destiné aux biens fabriqués localement dans le cadre de la relance des activités économiques. Ce décret définit, en effet, les critères d'éligibilité des entreprises et des produits, l'offre de crédit et les obligations de l'emprunteur, du prêteur et du vendeur. Autrement dit, un consommateur peut acheter un bien ou un service grâce à cette forme de prêt bancaire, sans verser l'intégralité

de la somme qu'il pourra payer progressivement. Dans l'optique de prévenir contre les risques de surendettement des ménages, le montant mensuel global alloué au remboursement du crédit «ne peut en aucun cas excéder 30% des revenus mensuels nets régulièrement perçus». En effet, le décret mentionne qu'il ne sera pas permis aux citoyens de contracter un crédit dont le montant de remboursement dépasse les 30% de leurs revenus mensuels nets.

Ainsi, il est précisé que les dispositions de ce texte s'appliquent aux crédits accordés aux particuliers dont la durée est supérieure à trois mois et n'excédant pas 60 mois. Toutefois, l'octroi du crédit à la consommation est réservé exclusivement aux nationaux résidents, souligne ce décret signé le 12 mai par le

Premier ministre. L'article 9 de ce décret en question stipule qu'en cas de résiliation du contrat du fait du vendeur, celui-ci est tenu de rembourser à l'emprunteur, sur demande écrite avec accusé de réception, la totalité de la somme que l'acheteur lui aurait avancée sur le prix, dans un délai ne pouvant excéder trente jours, sans préjudice des dispositions relatives aux dommages et intérêts vis-à-vis du prêteur et de l'emprunteur conformément à la législation et la réglementation en vigueur. L'acheteur dispose, de son côté, d'un délai de rétractation de huit jours ouvrables, à compter de la date de signature du contrat, conformément à la législation et la réglementation en vigueur. Toutefois, le contrat de vente ne produit pas ses effets lorsque l'emprunteur n'a pas informé le vendeur de l'attri-

bution du crédit dans le délai de huit jours ouvrables à compter de la date de notification de l'accord d'octroi de crédit et lorsque l'emprunteur a exercé son droit de rétractation dans les délais qui lui sont impartis. Le contrat de vente demeure néanmoins valide si, avant l'expiration du délai de huit jours prévu ci-dessus, l'acheteur paie au comptant la totalité de la somme due. Dans le cas où la vente de bien s'effectue à domicile, le délai de rétractation est de sept jours ouvrables, quelle que soit la date de livraison ou de fourniture du bien, stipule l'article 14, précisant qu'aucun paiement comptant ne peut intervenir avant l'expiration de ce délai. Il est entendu par crédit à la consommation toute vente de bien dont le paiement est échelonné, différé ou fractionné.

M. B.

Promotion de la production nationale

Des conventions pour consommer algérien



Dans le cadre de la campagne "Consommons algérien", des conventions ont été signées, hier à Alger, entre six entreprises du secteur de l'hydraulique et trois producteurs nationaux d'électroménager et d'électronique qui sont, en l'occurrence, l'Eniem (électroménager) et l'Enie (électronique), qui relèvent du nouveau groupe public Équipements électriques, électrodomestiques et électroniques Elec El-Djazaïr, ainsi que le groupe privé Condor.

En vertu de ces conventions, les salariés de la Société des eaux et de l'assainissement d'Alger (Seaal), de l'Office national d'assainissement (Ona), de l'Agence nationale des barrages et transfert (ANBT), de l'Office national de l'irrigation et du drainage (Onid), du groupe public de l'hydraulique et du groupe Cosider pourront acheter les produits électroménagers et électroniques fabriqués par les trois entreprises algériennes concernées, et ce, à des prix préférentiels avec facilitations de paiement sans aucun taux d'intérêt.

À l'issue de la cérémonie de la signature, qui a eu lieu au siège de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), le secrétaire général de la Centrale syndicale, Abdelmadjid Sidi-Saïd, a indiqué que cette opération concernera quelque 115 000 salariés du secteur de l'hydraulique et devrait permettre de créer entre 1 000 et 2 000 emplois.

Pour le P-DG du groupe Elec El-Djazaïr, Djawad Abdelkader Kadar, "c'est une initiative louable puisqu'elle vise la promotion de la production nationale qui est soumise à plusieurs contraintes dont notamment la concurrence déloyale des produits importés". Il a, par ailleurs, préconisé d'introduire de nouvelles dispositions réglementaires en matière de régulation du marché quant à la concurrence, à la compétitivité et à la qualité.

CAMPAGNE DE PROMOTION DE LA PRODUCTION NATIONALE

Des conventions inter-entreprises pour la consommation des produits

Des entreprises du secteur de l'hydraulique ont signé des conventions avec des entreprises nationales de produits électroménagers et électroniques, dans le cadre de la campagne de la promotion de la production nationale *"Consommons algérien"*.

Ces conventions ont été signées entre six entreprises du secteur de l'hydraulique et trois producteurs nationaux d'électroménager et d'électronique qui sont, en l'occurrence, l'Eniem (électroménager) et l'Enie (électronique), qui relèvent du nou-

veau groupe public Equipements électriques, électrodomestiques et électroniques Elec El Djazair, ainsi que le groupe privé Condor.

En vertu de ces conventions, les salariés de la société des eaux et de l'assainissement d'Alger (Seaal), de l'office national d'assainissement (Ona), de l'agence nationale des barrages et transfert (ANBT), de l'office national de l'irrigation et du drainage (Onid), du groupe public de l'hydraulique et du groupe Cosider, pourront acheter les produits électroménagers

et électroniques fabriqués par les trois entreprises algériennes concernées et ce, à des prix préférentiels avec facilitations de paiement sans aucun taux d'intérêt.

A l'issue de la cérémonie de la signature, qui a eu lieu au siège de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), le secrétaire général de la centrale syndicale, Abdelmadjid Sidi Saïd, a indiqué que cette opération concernera quelque 115.000 salariés du secteur de l'hydraulique et devrait permettre de créer entre 1.000 et 2.000 emplois.

Pour le P-DG du groupe "Elec El Djazair", Djawad Abdelkader Kadar, *"c'est une initiative louable puisqu'elle vise la promotion de la production nationale qui est soumise à plusieurs contraintes dont notamment la concurrence déloyale des produits importés"*.

Il a, par ailleurs, préconisé d'introduire de nouvelles dispositions réglementaires en matière de régulation du marché en ce qui concerne la concurrence, la compétitivité et la qualité.

R. E.

11^e ÉDITION DU SALON DE L'EAU

Quelque 250 exposants, Algériens et étrangers, participeront à la 11^{ème} édition du Salon international des équipements, des technologies et des services de l'eau POLLUTEC qui se tiendra, du 25 au 28 mai, au centre des conventions d'Oran.

Selon la fiche de présentation de cette manifestation: *«Devenu le plus grand salon de l'eau en Afrique et le rendez-vous incontournable des professionnels de l'eau en Algérie, POLLUTEC célèbrera ses 10 ans à Oran, puisque la première édition été lancée en 2005. Le salon sera l'occasion de faire le bilan des gigantesques travaux et investissements réalisés dans le pays depuis le début des années 2000.*

Il donnera surtout le coup d'envoi du nouveau plan quinquennal (2015-2019) mis en œuvre par le ministère des Ressources en eau : 18 milliards de dollars US investis (1.500 milliards de dinars)».

Un événement majeur qui réunira tous les grands acteurs algériens et les principaux opérateurs internationaux, fournisseurs d'équipements et de prestation de services.

Nayla Hammoud